ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY INTERNATIONAL

NASSIMA AL SADA, ARABIE SAOUDITE

ENFERMÉE POUR AVOIR REVENDIQUÉ LES DROITS DES FEMMES

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

ÉCRIRE POUR LES DROITS

La campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International se déroule chaque année autour du 10 décembre – date de la Journée des droits de l'homme, qui commémore l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Elle vise à apporter un changement dans la vie de personnes ou de groupes qui ont été victimes d'atteintes aux droits humains ou risquent de l'être. Outre les nombreuses autres actions entreprises dans ce cadre, Amnesty International porte les cas de personnes, de groupes ou de communautés à la connaissance de décideurs qui sont à même de faire évoluer la situation, leur donne une meilleure visibilité en organisant des manifestations et des actions médiatiques, et attire l'attention de la communauté internationale par l'intermédiaire des médias et d'Internet.

L'un des principaux volets de la campagne *Écrire pour les droits* est le Marathon des lettres, auquel participent des millions de personnes dans le monde entier. À la suite de notre appel international à l'action, des représentants des États concernés croulent sous les lettres. Cette année les cas portés représentent des personnes emprisonnées pour avoir défendu leurs droits et exprimé leurs opinions, des militant·e·s LGBTI pris pour cible en raison de leur identité, des manifestant·e·s pacifiques qui ont été frappés et tués par balle et des défenseur·e·s de l'environnement qui ont été victimes de harcèlement, d'intimidation et d'autres atteintes aux droits humains. Ces personnes recevront des messages de solidarité de milliers d'autres personnes des quatre coins du monde. Ces personnes et leur famille savent que l'attention du public est attirée sur leur cas. Elles savent qu'on ne les oublie pas.

Les campagnes des années précédentes ont eu de véritables résultats. Les victimes d'atteintes aux droits humains témoignent de la différence que ces lettres ont faite, expriment leur gratitude envers celles et ceux qui leur ont écrit et expliquent souvent qu'elles se sentent plus fortes à l'idée que tant de gens s'estiment concernés par leur situation.

On observe souvent un changement dans le comportement des hauts responsables envers ces personnes : les poursuites sont abandonnées, les traitements se font moins brutaux, des lois ou des règlements sont adoptés pour remédier au problème.

Renseignez-vous sur les personnes pour lesquelles nous luttons : www.amnesty.org/fr/writeforrights

Contactez l'équipe d'Amnesty International présente dans votre pays : www.amnesty.org/fr/countries

Envoyez un message de soutien sur Twitter à @Amnesty en utilisant le hashtag #W4R20.

ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

AVANT DE COMMENCER

Cette **activité d'éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres, comme dans une salle de classe, avec une association locale, en famille, dans un groupe de militant·e·s, en ligne ou hors ligne. En tant qu'animateur/animatrice, vous pouvez adapter l'activité afin qu'elle corresponde au mieux aux besoins et au contexte du groupe avec lequel vous travaillez. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte des connaissances des sujets abordés dont dispose déjà le groupe, de la taille du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'environnement physique dans lequel est organisée l'activité et de toute restriction pouvant s'appliquer dans votre contexte. Lorsque les participant·e·s agissent en faveur d'un cas, échangez avec eux/elles afin de déterminer s'ils/elles peuvent le faire en toute sécurité.

Les activités sont fondées sur des méthodes d'apprentissage participatives dans le cadre desquelles les participant·e·s ne reçoivent pas simplement des informations, mais explorent, discutent, analysent et s'interrogent sur des sujets liés aux cas abordés. Cette méthodologie est particulièrement importante en ce qui concerne les objectifs d'apprentissage plus larges car elle permettra aux participant·e·s :

- **de développer** des savoir-faire et des compétences clés ;
- **de se forger leur propre opinion**, de se poser des questions et d'acquérir une compréhension approfondie des sujets abordés ;
- **d'être acteurs** de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;
- **d'avoir suffisamment d'espace** pour s'investir émotionnellement et développer leurs propres comportements.

Des étudiant·e·s et des enseignant·e·s à Taiwan organisent des événements de rédaction de lettres avec Amnesty International à l'occasion de la campagne Écrire pour les droits *2019.*
©Amnesty International Taiwan

Si vous n'êtes pas habitué·e aux méthodes d'apprentissage participatives, nous vous invitons à consulter le **Manuel d'animation** d'Amnesty International. Vous le trouverez à l'adresse www.amnesty.org/fr/documents/ACT35/020/2011/fr/.

Sur son **Académie des droits humains**, Amnesty International propose des cours d'éducation aux droits humains sur différents sujets, notamment un cours rapide sur les défenseur·e·s des droits humains, qui présente la **campagne *Écrire pour les droits*** : https://academy.amnesty.org/learn.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

RÉSULTATS POSITIFS DE LA CAMPAGNE 2019

VOS MOTS ONT CHANGÉ DES VIES

RÉDUCTION D'UNE PEINE DE PRISON EN IRAN

En 2019, Yasaman Aryani a été condamnée à 16 ans d'emprisonnement pour avoir distribué des fleurs dans un train alors qu'elle ne portait pas de voile. En février 2020, sa peine a été considérablement réduite, en partie grâce aux plus de 1,2 million de messages envoyés du monde entier pour réclamer sa libération. Nous ne nous arrêterons pas tant qu'elle ne sera pas libre.

« Nous sommes main dans la main autour du monde pour combattre toutes les injustices. »

Crystal Swain, de Grassy Narrows

VICTOIRE SANITAIRE POUR GRASSY NARROWS, CANADA

Depuis des décennies, la communauté autochtone de Grassy Narrows subit les effets d'une intoxication au mercure qui a engendré l'une des pires crises sanitaires de l'histoire du Canada. Les jeunes générations de Grassy Narrows sont les plus affectées, et ce sont elles qui sont en première ligne du combat visant à assurer à leur communauté un avenir sain. Avec plusieurs années de retard, un accord prévoyant 19,5 millions de dollars canadiens pour la construction d'un centre de soins a finalement été signé le 2 avril 2020 : une victoire pour la population de Grassy Narrows.

UNE CONDAMNATION À MORT ANNULÉE AU SOUDAN DU SUD

Magai Matiop Ngong n'avait que 15 ans lorsqu'il a été condamné à mort. Mais grâce au soutien incroyable de personnes comme vous, sa condamnation à mort a été annulée en juillet 2020. Quelque 765 000 actions ont été menées dans le monde, notamment sous la forme de lettres et de tweets qui demandaient que la vie de Magai soit épargnée. Et cela a fonctionné !

« Merci infiniment. Je n'ai pas de mots. Vous ne pouvez pas savoir à quel point mon cœur est empli de bonheur. »

Magai Matiop Ngong

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils sont fondés sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel – indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Cela signifie que nous devons toutes et tous être traités de manière équitable et que nous devons traiter les autres de la même façon. Cela signifie aussi que nous devons avoir la possibilité de faire nos propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide aux législations nationales et régionales, ainsi qu'au droit international, visant à améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les gouvernements. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser dans leur zone de compétence mais aussi à l'étranger.

Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.

Des membres d'Amnesty International Togo prennent part à la campagne Écrire pour les droits *2019. Chaque année, ils mobilisent des personnes dans tout le pays.*

© Amnesty International Togo

THE UNIVERSAL DECLARATION OF Human Rights

UNITED NATIONS

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis 1948, c'est sur la DUDH que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration, une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à respecter certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à s'abstenir des comportements ou des traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits* ont été victimes.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

DROITS ET LIBERTÉS CIVILS Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit·e en esclavage.	Article 1	Liberté et égalité en dignité et en droits
	Article 2	Non-discrimination
	Article 3	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne
	Article 4	Droit de ne pas être réduit·e en esclavage
	Article 5	Droit de ne pas être soumis·e à la torture
DROITS JURIDIQUES Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté·e ou détenu·e arbitrairement.	Article 6	Protection de la loi pour toutes et tous
	Article 7	Égalité devant la loi
	Article 8	Réparation lorsque les droits ont été bafoués
	Article 9	Pas de détention, emprisonnement ou d'exil arbitraires
	Article 10	Droit à un procès équitable
	Article 11	Présomption d'innocence
	Article 14	Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection
DROITS SOCIAUX Droit à l'éducation, à des services médicaux, au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin.	Article 12	Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille
	Article 13	Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État
	Article 16	Droit de se marier et de fonder une famille
	Article 24	Droit au repos et aux loisirs
	Article 26	Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit
DROITS ÉCONOMIQUES Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant.	Article 15	Droit à une nationalité
	Article 17	Droit à la propriété
	Article 22	Droit à la sécurité sociale
	Article 23	Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat
	Article 25	Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être
DROITS POLITIQUES Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion	Article 18	Liberté de croyance (dont la liberté de religion)
	Article 19	Liberté d'expression et droit de diffuser des informations
	Article 20	Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique
	Article 21	Droit de participer au gouvernement du pays
DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté	Article 27	Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté
	Article 28	Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés
	Article 29	Responsabilité de respecter les droits des autres personnes
	Article 30	Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ACTIVITÉ

REVENDIQUER LES DROITS DES FEMMES

MESURES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19

Suivez les conseils de santé publique en vigueur dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et menez votre activité dans le respect de la sécurité et de toute mesure de distanciation physique en place.

Si votre activité se déroule en ligne :

- **Choisissez** une plateforme qui permette une participation et des interactions en toute sécurité.
- **Adaptez** l'activité en prévoyant un temps de réflexion et de compte rendu (en petits groupes).
- **Proposez** un appui technique participant·e·s afin d'assurer une participation efficace.

Compte tenu du COVID-19 et des divers espaces numériques que les écoles et d'autres groupes doivent désormais utiliser pour continuer leurs activités habituelles, Amnesty International élabore actuellement de la documentation supplémentaire à l'appui de la réalisation de ces activités en ligne. Consultez la page web d'***Écrire pour les droits***, à l'adresse https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/.

CONCEPTS CLÉS

- Défenseures des droits humains
- Droit à la liberté
- Droit à un procès équitable
- Liberté d'expression
- Détention à l'isolement
- Droits des femmes

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Les participant·e·s sont incités à soutenir Nassima al Sada dans sa lutte en faveur des droits des femmes après avoir pris conscience des violations des droits humains dont elle a été victime.

TEMPS NÉCESSAIRE :

60 minutes

ÂGE : 14 ans et plus

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Les participant·e·s ont connaissance du système de tutelle masculine en vigueur en Arabie Saoudite et de la situation en matière d'égalité des genres.
- Les participant·e·s sont en mesure de reconnaître les violations des droits humains dont Nassima al Sada, une défenseure des droits des femmes d'Arabie Saoudite, est victime.
- Les participant·e·s connaissent la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International et sont prêt·e·s à écrire une lettre de soutien à l'une des personnes concernées.

PRÉPARATION ET RESSOURCES

- Fiche cas de Nassima pour tous les participant·e·s, page 11
- Résumé de la DUDH pour tous les participant·e·s, page 5
- Liste des violations des droits humains infligées à Nassima al Sada, page 10
- Stylos/crayons/surligneurs et papier pour écrire et dessiner

1 MA DÉCISION, MA VIE

10 MINUTES

Souhaitez la bienvenue aux participant·e·s et demandez à chacun·e d'elles/eux de dessiner une fleur à cinq ou six grands pétales sur une feuille de papier. Demandez-leur d'écrire dans chaque pétale un sujet pour lequel il leur semble très important **de décider par elles/eux-mêmes** : ce qu'elles/ils portent, ce qu'elles/ils étudient, la musique qu'elles/ils écoutent, qui sont leurs ami·e·s, quels sont les loisirs ou les sports qu'elles/ils veulent pratiquer, comment elles/ils dépensent leur argent, ce qu'elles/ils font de leur temps libre, avec qui elles/ils ont une relation ou encore ce qu'elles/ils lisent, entre autres.

Une fois que tous les participant·e·s ont terminé leur fleur, demandez-leur de lire ce qu'elles/ils ont écrit et reportez ces points au tableau, de sorte que tout le monde puisse les voir. Ajoutez de nouveaux points à la liste.

Examinez la liste et posez les questions suivantes à l'ensemble du groupe :

- **Comment vous sentez-vous quand vous ne pouvez pas prendre une décision qui vous concerne ?**
- **Comment vous sentiriez-vous si quelqu'un d'autre était chargé d'approuver ou non des choses qu'il vous semble important de décider par vous-même ?**
- **Dans votre entourage ou votre pays, les personnes des deux genres peuvent-elles décider des mêmes choses ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?**

Demandez aux participant·e·s de faire part de leurs réponses au groupe.

Les participant·e·s peuvent réfléchir à ce qu'elles/ils ressentent lorsqu'un parent ou un tuteur prend des décisions qu'elles/ils estiment leur incomber. Il est important de préciser que cette activité n'a pas pour objet de donner lieu à un débat sur la question de savoir si les parents doivent décider pour les jeunes mais de mettre en évidence ce que nous ressentons lorsque quelqu'un prend des décisions concernant notre vie qu'il nous semble important de prendre nous-mêmes.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

2 LE SYSTÈME DE TUTELLE MASCULINE

10 MINUTES

Expliquez que, en Arabie Saoudite, pour une femme, quel que soit son âge, les réponses aux questions précédentes ne sont pas forcément les mêmes. En effet, le système de tutelle masculine en vigueur dans le pays oblige toutes les femmes à avoir un tuteur masculin (qui peut être leur père, leur mari, leur frère ou leur fils) qui prend les décisions à leur place et les autorise ou non à faire certaines choses dans différentes sphères de leur vie. Parfois, lorsqu'une femme est veuve, son tuteur masculin peut être son fils, quel que soit l'âge de celui-ci ; le fils peut alors prendre des décisions au nom de sa mère.

Lisez aux participant·e·s les informations sur la tutelle masculine en Arabie Saoudite qui figurent à la page 9.

Demandez-leur de réfléchir aux questions suivantes :

- **Quels droits humains le système de tutelle masculine met-il en péril ?**
- **À votre avis, pourquoi ce système existe-t-il en Arabie Saoudite et comment faire pour que les femmes aient les mêmes droits que les hommes ?**

Au bout de quelques minutes, recueillez les réponses du groupe. Parmi les droits humains menacés par le système de tutelle masculine, citons les droits aux libertés d'expression et de pensée, le droit à la liberté et le droit de circuler librement.

Si vous avez déjà parlé des droits humains avec les participant·e·s, saisissez l'occasion pour construire une vision commune de ce que sont les droits humains et présenter la DUDH, en vous appuyant sur les informations fournies en début d'activité, page 5.

3 L'HISTOIRE DE NASSIMA

20 MINUTES

Indiquez aux participant·e·s que les défenseures des droits humains luttent pour les droits des femmes et dénoncent ouvertement le système de tutelle masculine en Arabie saoudite depuis des années. Elles/Ils vont en apprendre davantage au sujet de l'une d'entre elles.

Distribuez la fiche de Nassima al Sada et un exemplaire du résumé de la DUDH si vous ne l'avez pas déjà fait.

Divisez les participant·e·s en petits groupes. Laissez-leur le temps de lire l'histoire de Nassima et demandez-leur de répondre aux questions suivantes :

- **Qu'avez-vous ressenti en lisant l'histoire de Nassima ?**
- **Quels droits humains ont été violés dans son cas ?**
- **Quelle est la situation des filles et des femmes dans le pays ? Y a-t-il des décisions que les hommes peuvent prendre et non les femmes ? Les femmes et les hommes sont-ils traités de la même manière ? Pourquoi ?**
- **Comment faire évoluer la situation de Nassima et celle des autres défenseures des droits humains ?**

Reformez le groupe et recueillez les réponses émanant des discussions en petits groupes. Examinez le tableau des violations des droits humains dont Nassima a été victime, qui se trouve à la page 10.

4 DISCUSSION

10 MINUTES

Terminez par une discussion en vous aidant des questions suivantes :

- **Pourquoi les défenseures des droits humains risquent-elles plus que d'autres d'être persécutées ?**
- **Comment peut-on agir et aider Nassima al Sada à obtenir justice ?**
- **En quoi cela changerait-il la vie quotidienne des femmes en Arabie saoudite ?**

5 AGIR EN FAVEUR DE NASSIMA AL SADA

10 MINUTES

Expliquez aux participants qu'Amnesty International appelle les personnes du monde entier à agir en faveur de Nassima. Donnez-leur des exemples de réussite issus des précédentes campagnes *Écrire pour les droits* et expliquez-leur qu'Amnesty International encourage à adresser des lettres aux autorités et à faire preuve de solidarité avec Nassima.

Si les participant·e·s ne disposent pas de suffisamment de temps pour écrire des lettres et participer à des actions de solidarité immédiatement, ils peuvent s'organiser pour le faire après coup ou se partager les actions. Encouragez-les à se montrer créatifs.

*Si vous avez le temps, vous pouvez leur faire visionner une vidéo d'introduction de cinq minutes sur la campagne **Écrire pour les droits**, disponible à l'adresse* https://youtu.be/ysLS5fgu97Q.

ÉCRIRE UNE LETTRE, SAUVER UNE VIE

- **Invitez les participant·e·s à écrire au roi d'Arabie saoudite à l'adresse suivante :**

Salman bin Abdul Aziz Al Saud
Ambassade d'Arabie saoudite dans votre pays
Twitter : @KingSalman
Formule d'appel : Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Les participant·e·s peuvent se servir des modèles contenus dans le kit de rédaction de lettres que vous pouvez télécharger sur la page web d'*Écrire pour les droits*, à l'adresse https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/.

Vous pouvez également leur donner les instructions suivantes pour les aider à rédiger une lettre plus personnelle :

Dites au roi quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.

- **Parlez-lui de vous.**
- **Dites-lui ce qui vous choque dans cette affaire.**
- **Dites-lui de libérer Nassima et les autres défenseures des droits des femmes immédiatement et sans condition.**

TÉMOIGNAGES DE SOLIDARITÉ

Invitez les participant·e·s à écrire à Nassima pour lui témoigner leur solidarité ou tout autre encouragement qui l'aidera **à garder le moral**.

Nassima al Sada adore les animaux et prendre soin de son jardin. Les participant·e·s peuvent diffuser sur les réseaux sociaux une photo d'elles/eux en train de jardiner, des clichés de belles fleurs ou de nature, ou encore un dessin représentant des animaux ou des plantes. Vous pouvez également vous servir des fleurs que les participant·e·s ont créées pendant l'activité : elles/ils peuvent prendre une photo d'elles/eux avec leur fleur ou les regrouper pour former un jardin. Ajoutez un message personnel pour Nassima.

N'oubliez pas de taguer son compte @nasema33, ainsi que celui de @KingSalman, et d'utiliser le hashtag #FreeNassima dans chaque message.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

LE SYSTÈME DE TUTELLE MASCULINE EN ARABIE SAOUDITE

Les autorités ont annoncé en août 2019 une modification profonde du système discriminatoire de tutelle masculine. Ces réformes, dont il convient de se réjouir, étaient attendues de longue date. Les nouvelles dispositions permettaient, entre autres, aux femmes âgées de plus de 21 ans de demander et d'obtenir un passeport et de sortir du pays sans l'autorisation d'un tuteur ; aux femmes âgées de plus de 18 ans de déclarer la naissance d'un enfant, la mort d'un proche et leur propre mariage ou divorce, ainsi que de demander et d'obtenir un livret de famille ; et à toutes les femmes d'exercer la fonction de cheffe de famille.

Bien que ces réformes aient aligné les droits reconnus aux femmes sur ceux des hommes dans ces domaines, et assoupli les principales restrictions qui pesaient sur leur droit à la liberté de circulation, elles n'ont pas aboli le système de tutelle. Les nouvelles dispositions ne permettaient pas aux femmes de se marier sans l'autorisation d'un tuteur ou de donner à leurs enfants l'autorisation de se marier. Les femmes et les filles étaient toujours en butte à des discriminations systématiques en droit et en pratique dans d'autres domaines, tels que le mariage, le divorce, l'héritage et la possibilité de transmettre la nationalité à leurs enfants.

Les femmes et les filles restaient insuffisamment protégées contre les violences, sexuelles entre autres. Celles qui s'étaient réfugiées dans un foyer après avoir subi des violences domestiques devaient toujours obtenir l'autorisation d'un tuteur pour quitter les lieux.

LA SITUATION DES DROITS HUMAINS EN ARABIE SAOUDITE

En 2019, les autorités saoudiennes ont accru la répression des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Elles ont harcelé, placé arbitrairement en détention et poursuivi en justice des dizaines de détracteurs du gouvernement, de défenseur·e·s des droits humains – et notamment des droits des femmes –, de membres de la minorité chiite et de proches de militant·e·s. Des militants et des religieux chiites étaient toujours jugés par un tribunal antiterroriste pour avoir exprimé des opinions dissidentes.

Les autorités faisaient un très large usage de la peine de mort pour toute une série de crimes, notamment des infractions liées aux stupéfiants ; elles ont procédé à des dizaines d'exécutions. Des personnes, membres de la minorité chiite du pays, ont été exécutées à l'issue de procès d'une iniquité flagrante.

Les autorités ont procédé à d'importantes modifications du système répressif de tutelle masculine et introduit notamment la possibilité pour les femmes d'obtenir un passeport, de sortir du pays sans l'autorisation d'un tuteur masculin et de devenir cheffes de famille ; dans d'autres domaines, toutefois, les femmes faisaient toujours face à des discriminations systématiques dans la loi et dans la pratique. Elles demeuraient en outre insuffisamment protégées contre les violences, y compris sexuelles.

Les pouvoirs publics ont accordé à des centaines de milliers d'étrangers le droit de travailler et d'accéder à l'éducation et aux soins de santé, mais ont arrêté et expulsé des centaines de milliers de travailleuses et travailleurs migrants en situation irrégulière. Ceux-ci étaient en butte à des violations du droit du travail et des pratiques d'exploitation au travail de la part de leurs employeurs et risquaient d'être torturés lorsqu'ils étaient détenus par des agents de l'État. Les membres de la minorité chiite faisaient toujours face à des pratiques discriminatoires bien ancrées.

Nassima al Sada
© DR

Vous pouvez consulter une frise chronologique virtuelle qui revient sur deux années de répression brutale des défenseures des droits humains en Arabie saoudite, à l'adresse : https://cdn.knightlab.com/libs/timeline3/latest/embed/index.html?source=1iJrpiNp45E3r-QTCFy0q9JuH9rpaRJBROxrDvmrdeO0&font=Default&lang=en&initial_zoom=2&height=650.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DANS LE CAS DE NASSIMA AL SADA

DROIT HUMAIN	PERTINENCE DANS LE CAS DE NASSIMA
Droit à un procès équitable	Nassima a été détenue sans inculpation pendant plus d'un an et n'a pas pu consulter son avocat. Des diplomates, des journalistes et des observateurs indépendants se sont vu interdire d'assister aux audiences.
Droit à la sécurité	Avant son arrestation, Nassima a reçu des menaces sur Twitter.
Droit à la liberté	Nassima est maintenue en détention depuis juillet 2018 sans inculpation ni jugement et a été placée à l'isolement entre février 2019 et le début de 2020.
Droit à la présomption d'innocence	Nassima a été menacée verbalement et attachée à sa chaise pendant son interrogatoire.
Droit à la liberté d'expression	Nassima a été incarcérée pour avoir tenté d'éduquer autrui et avoir revendiqué ouvertement les droits des femmes.
Droit à la présomption d'innocence	Nassima a été détenue sans inculpation ni jugement de juillet 2018 à juin 2019. En outre, elle a été détenue à l'isolement de février 2019 jusqu'à début 2020.
Droit à la non-discrimination	Nassima est prise pour cible en tant que défenseure des droits humains et est discriminée pour avoir réclamé la fin de la discrimination à l'égard des femmes.
Droit de participer au gouvernement du pays	Nassima s'est présentée aux élections municipales en 2015, mais sa candidature a été rejetée.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

NASSIMA AL SADA, ARABIE SAOUDITE

Nassima al Sada adore les animaux et prendre soin de son jardin. Même dans sa cellule de prison, elle a une plante qu'elle entretient soigneusement. C'est son seul lien avec le monde extérieur, qui lui manque cruellement.

Nassima a passé une grande partie de sa vie à faire campagne pour la liberté des femmes en Arabie saoudite. Ce travail lui a valu de perdre la sienne. Aux côtés d'autres militantes de premier plan, elle revendiquait le droit des femmes à conduire et à exercer leurs activités quotidiennes sans l'autorisation d'un tuteur masculin.

En Arabie saoudite, les lois relatives à la tutelle obligent les femmes à demander l'autorisation d'un homme pour sortir et pour d'autres besoins essentiels. Malgré un assouplissement de ces lois ces derniers mois, les femmes qui ont fait campagne pour mettre fin au système de tutelle sont toujours derrière les barreaux. « Pourquoi un garçon mineur devrait-il être le tuteur d'une femme adulte ? a écrit Nassima en 2016. Pourquoi n'y a-t-il pas un âge auquel une femme devient adulte, responsable de ses décisions et de sa vie ? Pourquoi un homme devrait-il être responsable de sa vie ? »

Nassima a été arrêtée à cause de son travail pacifique en faveur des droits humains en juillet 2018. Elle a été victime de mauvais traitements en prison. Elle a été placée dans une cellule seule, complètement isolée des autres détenues, de février 2019 à février 2020. Elle est autorisée à appeler sa famille une fois par semaine, mais pas à recevoir de visites, même de son avocat.

Elle a déclaré : « Lorsqu'une femme a le sentiment qu'elle ne peut pas faire les choses les plus élémentaires en tant que citoyenne sans un tuteur masculin, cela porte atteinte à son statut d'être humain. »

Mais Nassima et sa famille n'abandonnent pas. Nous devons suivre leur exemple.

« Lorsqu'une femme a le sentiment qu'elle ne peut pas faire les choses les plus élémentaires [...], cela porte atteinte à son statut d'être humain. »
Nassima al Sada

© DR

À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 7 millions de personnes qui prennent chaque injustice comme une attaque personnelle. Nous militons pour un monde où les droits fondamentaux de chaque individu sont respectés.

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisants dans le monde entier. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié·e·s et des migrant·e·s. Nous contribuons à faire traduire en justice les tortionnaires, à changer les législations répressives et à faire libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.

AMNESTY INTERNATIONAL
SECRÉTARIAT INTERNATIONAL

www.amnesty.org

Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni

Courriel : contactus@amnesty.org
Tél. : +44-20-74135500
Fax : +44-20-79561157

Décembre 2020
Index : POL 32/2890/2020 French

© Amnesty International pour toutes les photos sauf indication contraire.
Photo de couverture : © DR
Programmation du script : © David Hunter

AMNESTY INTERNATIONAL